



RÉSERVE NATURELLE FORESTIÈRE DE BURURI

HISTORIQUE

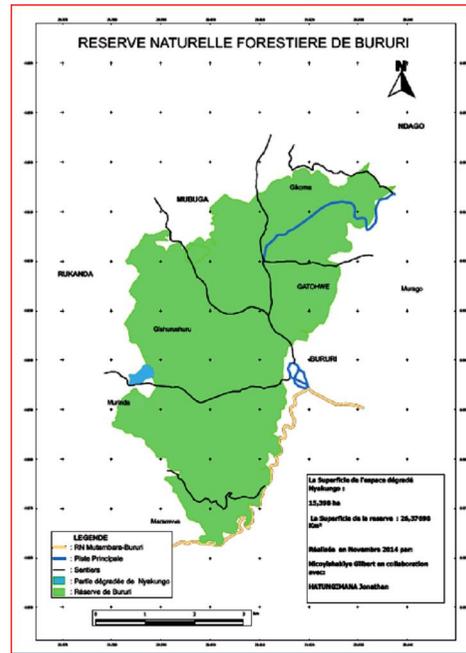
L'administration coloniale allemande fut la première à entreprendre les démarches de protection de la forêt de Bururi en 1912. Cette démarche fut concrétisée par l'Administration Belge en 1951 à travers l'ORU (Ordonnance du Ruanda-Urundi) n° : 52/36 du 7 Avril 1951. Après l'indépendance, la Réserve forestière de Bururi était protégée par le département des forêts et l'autorité de la commune de Bururi. En 1980, fut créé l'INCN (Institut National pour la Conservation de la Nature) chargé de la gestion et de la création des aires protégées et fut promulgué la même année le décret ou loi de 1980 portant création des aires protégées. En 1982, l'USAID commença à appuyer l'INCN à travers un projet pour la conservation et l'enrichissement de la forêt naturelle de Bururi. En 2000, fut adopté le décret de 2000 portant délimitation de certaines aires protégées dont celle de Bururi.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

De une superficie de 3300 ha, la Réserve naturelle forestière de Bururi se trouve entièrement en commune de Bururi, au nord Ouest du chef lieu de la province Bururi, sur un massif montagneux composé de collines et de

sous collines. Le relief présente de fortes pentes atteignant à certains endroits plus de 100%.

L'altitude est comprise entre 1800 et 2300 m. En plus de son importance hydrographique, la forêt de Bururi demeure un potentiel économique, scientifique et touristique de grande valeur.



RICHESSE BIOLOGIQUE

La réserve naturelle forestière de Bururi est une forêt tropicale humide de montagne riche en espèces de flore et de faune dont beaucoup sont endémiques dans la région du Rift albertin.

Elle a les chances de constituer avec le Parc National de la Kibira au nord, l'un des derniers sites nationaux à offrir, de façon vitale, un échantillon d'écosystèmes naturels originaux de forêt ombrophile de montagne.

Au niveau floristique, la forêt est constituée de trois principaux types de forêt selon leur



structure: une forêt dense à plafond bas, une forêt similaire avec de hauts arbres qui émergent, et une forêt très clairsemée avec

une végétation herbacée luxuriante en-dessous. Les espèces les plus caractéristiques sont : *Entandrophragma excelsum*, *Chrysophyllum gorungosanum*, *Symphonia globulifera*, *Albizzia gummifera*, *Strombosia scheffleri*

C'est un petit îlot de forêt entouré par des écosystèmes complètement différents. Elle n'a pas de source pour de nouvelles espèces excepté celles qui sont extrêmement mobiles.

Cette forêt est un laboratoire naturel pour la recherche scientifique. Le mélange unique d'espèces permettrait de nombreuses études de structure communautaire et les conséquences et réactions des espèces à un nouvel assemblage de plantes et d'animaux. Beaucoup d'espèces sont à la limite de leur habitat géographique habituel; ce qui les rend très intéressant au point de vue recherche de leurs limites de tolérance. De plus, le caractère insulaire de la forêt fait

elle un excellent site d'étude pour l'investigation des taux de colonisation et d'extinction ainsi que la prédisposition des espèces à de tels processus.

Cette forêt est également l'habitat de plusieurs espèces en danger de disparition dont l'*Entandrophragma excelsum* (Umuyove), un arbre émergeant qui pousse jusqu'à 65 m de hauteur et le *Zanthoxylum gillettii* (Intareyirungu), une plante médicinale très recherchée par les tradipraticiens. Il y a beaucoup d'autres espèces de plantes que les résidents locaux utilisent comme médicaments de toutes sortes- spécialement pour combattre la fièvre, les maux de tête et les parasites intestinaux.

Au niveau faunique, les primates sont les mammifères les plus caractéristiques de cette forêt. L'espèce phare étant le chimpanzé commun « *Pan troglodytes* ». A cause de son isolation par rapport à d'autres forêts similaires,



la recherche concernant le processus de

spéciation peut aussi se révéler fructueux, spécialement avec les insectes, les reptiles, les amphibiens, les petits mammifères et les oiseaux.



GESTION

La réserve naturelle forestière de Bururi est gérée par l'OBPE (Office Burundais pour la Protection de l'Environnement). Elle jouit d'un statut légal de protection et est surveillée quotidiennement par une dizaine de gardes forestiers.

Depuis 2007, les populations riveraines sont de plus en plus intégrées dans la gestion et la protection de cette forêt. Ayant joué un grand rôle dans la destruction de cette réserve par le passé, cette même population apporte pour le moment une grande contribution dans la réhabilitation des sites dégradés. Cette approche communautaire de gestion rejoint celle déjà adoptée par le Gouvernement qui prône la

cogestion de toutes les aires protégées avec les populations locales à travers des comités élus.

POTENTIALITÉ TOURISTIQUE

La réserve de Bururi est une aire naturelle qui offre beaucoup de potentialités touristiques telles que les randonnées pédestres, la flore et la faune ; les cascades d'eau de la rivière Siguvyaye, les beaux paysages environnants, etc



Pour tout contact

- **Office Burundais pour la Protection de l'Environnement**
Tél fixe : 257 22 40 3032
- **Département des Forêts**
Tél fixe: 257 22 40 3033
- **Aires Protégées du Sud du Burundi**
Mob : +257 79 452 078
Email : nzigivimpal@yahoo.fr

